

## BON DE COMMANDE ENTREPRISES, CSE & GROUPES

Une question ? Contactez Martin sur [m.graftieux@stade-de-reims.com](mailto:m.graftieux@stade-de-reims.com) ou au 07 60 46 80 02.  
Tous les champs demandés sont obligatoires. Merci de les compléter en MAJUSCULES.

### SAISON 2026-27

Réabonnement  Nouvel abonnement

Abonné n° : \_\_\_\_\_

### CADRE RÉSERVÉ AU CLUB

Date et signature précédées de la mention «abonnement délivré»

Raison sociale \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

- Je souhaite recevoir des offres, des avantages commerciaux ou des informations de la part du Stade de Reims quel que soit le support utilisé.  
 Je souhaite recevoir des offres, des avantages commerciaux ou des informations de la part des partenaires du Stade de Reims quel que soit le support utilisé.

CATÉGORIE	BLOC-RANG-PLACE	NOM PRÉNOM DU BÉNÉFICIAIRE	 BONUS ROYAL	TARIF TTC
1			<input type="checkbox"/> +30 €	€
2			<input type="checkbox"/> +30 €	€
3			<input type="checkbox"/> +30 €	€
4			<input type="checkbox"/> +30 €	€
5			<input type="checkbox"/> +30 €	€
6			<input type="checkbox"/> +30 €	€
7			<input type="checkbox"/> +30 €	€
8			<input type="checkbox"/> +30 €	€
9			<input type="checkbox"/> +30 €	€
10			<input type="checkbox"/> +30 €	€

Pour 10 abonnements au tarif GROUPES achetés, le 11<sup>ème</sup> offert :

CATÉGORIE	BLOC-RANG-PLACE	NOM PRÉNOM DU BÉNÉFICIAIRE
11		

**TOTAL DE LA COMMANDE** \_\_\_\_\_ €

### MODE DE PAIEMENT / Choix multiple

Chèque (1) à l'ordre du « Stade de Reims » / Nom du porteur du chèque \_\_\_\_\_

Espèces (2)  Carte Bancaire (3)  Virement bancaire  Prélèvements bancaires (4) :  1 fois  3 fois  10 fois

(1) Présentation obligatoire d'une pièce d'identité pour les règlements par chèque aux guichets et envoi obligatoire d'une photocopie d'une pièce d'identité pour les commandes par courrier (paiement en 1 fois).

(2) Uniquement valable auprès de Martin dans la limite de 1000€.

(3) Valable auprès de Martin.

(4) Présentation ou envoi d'une pièce d'identité, d'un R.I.B. (Relevé d'Identité Bancaire), d'une adresse e-mail et d'un numéro de téléphone portable valide obligatoire.

En signant le bon de commande, le client reconnaît avoir pris possession et connaissance des conditions générales de vente du Stade de Reims qui lui ont été transmises au verso et dont il accepte toutes les clauses et notamment la clause de transfert de propriété.

Date et signature précédées de la mention «Lu et approuvé»

## EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES ABONNEMENTS POUR LA BILLETTERIE DU STADE DE REIMS

L'intégralité des conditions générales de vente est consultable sur [billetterie.stade-de-reims.com](http://billetterie.stade-de-reims.com)

### 2 – OBJET ET ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent la vente de Titres d'Accès par le Stade de Reims à l'Acheteur, quel que soit le canal de vente agréé utilisé, ainsi que les modalités d'utilisation de ces derniers par l'Acheteur ou le ou les Détenteur(s) du ou des Titre(s) d'Accès.

Les CGV s'appliquent intégralement et sans réserve à tout Acheteur ou Détenteur d'un Titre d'Accès, et sont opposables à ces derniers, dès la date d'achat de ce Titre d'Accès, et pendant toute la durée de la Saison Sportive pour les Abonnements. Les CGV sont disponibles en ligne sur le Site Internet, le Club se réservant le droit de les modifier à tout moment et sans préavis. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date d'achat par l'Acheteur. Un extrait des CGV figure en outre sur les bons de commande ainsi que sur les Billets vendus par le Club sauf sur les m-Billets ainsi que sur les Billets émis via une application mobile. L'Acheteur déclare et reconnaît avoir pris une parfaite connaissance des présentes CGV et avoir accepté sans réserve les présentes CGV. Sur le Site Internet, cette acceptation est matérialisée par un mécanisme d'accord électronique de type « opt-in » par lequel l'Acheteur est invité à cocher une case confirmant sa bonne lecture et compréhension des CGV. A cet effet, il s'engage notamment à informer les Détenteurs des présentes CGV. L'Acheteur se porte garant du bon respect des présentes CGV par le ou les Détenteur(s) du ou des Titre(s) d'Accès.

### 3 - OFFRE DE BILLETTERIE

Les tarifs sont affichés sur le Site Internet du Club ainsi qu'à la Billetterie et peuvent être communiqués par téléphone. Les tarifs sont exprimés en euros toutes taxes comprises (hors participation aux frais de gestion et d'envoi) et payables uniquement en euros. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de la commande. Les Titres d'Accès seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande. Les prix et tarifs des Titres d'Accès sont fixés par le Club en fonction de la catégorie des places auxquelles ils donnent accès. Étant précisé que le Club est libre de modifier à tout moment, sans préavis, sa politique et ses conditions tarifaires.

Dans les conditions définies ci-après et dans la limite des places disponibles, certains Titres d'Accès peuvent donner lieu à l'application d'un tarif réduit, sous réserve de modifications, selon le descriptif suivant :

- Pour les personnes âgées de 15 ans et moins (à la date du Match) sur présentation d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité ou passeport ou titre de séjour) ;

- Pour les personnes âgées de 25 ans et moins (à la date du Match) sur présentation d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité ou passeport ou titre de séjour) ;

- Des remises tarifaires sont prévues pour les personnes à mobilité réduite et les personnes en situation de handicap à 80% ou plus sur présentation d'une copie de la carte d'invalidité et pour leurs accompagnateurs si la mention "besoin d'accompagnement" est mentionnée ;

- Des remises tarifaires peuvent être proposées par le Club sur des opérations spéciales nécessitant la présentation de tout justificatif valide.

Le Détenteur devra à tout moment pouvoir justifier qu'il remplit les conditions donnant droit au tarif réduit concerné et devra alors présenter les justificatifs demandés pour les Titres d'Accès à tarif réduit.

Le Détenteur ne justifiant pas des qualités nécessaires pour l'utilisation d'un Titre d'Accès à tarif réduit ne pourra l'utiliser et aucun complément de tarif n'est possible.

### 3.3 DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX ABONNEMENTS

L'Abonnement est matérialisé par un e-billet ou un QR Code via l'application mobile. Il permet à l'Abonné d'assister à tous les Matchs dits « domicile » effectivement disputés au Stade par le Club dans le cadre du championnat de France concerné et au titre d'une Saison Sportive, à l'exclusion de tout autre événement sportif. L'Abonnement pour les personnes morales peut se matérialiser par la remise d'un chéquier de billets de Matchs correspondant à la formule d'Abonnement souscrite et portant indication du match précis et unique auxquels ils donnent chacun accès. Les Billets sont adressés à l'Abonné personne morale sur support papier thermique, ou s'il le souhaite au format électronique en e-billet ou via l'application mobile. Les Billets sont strictement personnels et comportent :

- le nom de l'Abonné, y compris les Billets que ce dernier remettra aux Détenteurs,

- le nom du Détenteur (uniquement pour les e-Billets) ;

- un numéro de place dans le Stade à respecter impérativement (sous réserve des dispositions de l'article 7.5 ci-après).

Le Club détermine seul les tribunes ou secteurs du Stade dont les places font l'objet d'un Abonnement ainsi que le nombre de places et la (les) formule(s) d'Abonnement disponibles dans chaque tribune ou secteur du Stade.

### 4.2 – PROCEDURE DE SOUSCRIPTION D'ABONNEMENT(S)

Pour s'abonner, l'Acheteur devra communiquer au Club l'ensemble des renseignements et éventuels justificatifs qui lui seront demandés, payer le prix correspondant à la formule d'Abonnement choisie. Le cas échéant, l'Acheteur devra s'assurer qu'il remplit les conditions pour bénéficier d'un tarif réduit et fournir au Club tout justificatif que ce dernier jugerait utile et pertinent.

### 4.2.1-DUREE DE L'ABONNEMENT

Tout Abonnement a une durée d'une (1) Saison Sportive et prendra fin au terme de la Saison Sportive pour lequel il aura été souscrit. Il ne peut en cas de faire l'objet d'une résiliation anticipée de l'initiative de l'Abonné et/ou de l'Acheteur sauf cas prévus par la loi. En cas d'Abonnement à reconduction tacite, l'Abonnement souscrit se reconduira automatiquement pour la Saison Sportive suivante aux conditions tarifaires qui lui auront été préalablement notifiées par le Stade de Reims et le cas échéant aux nouvelles conditions générales, sauf :

- en cas de dénonciation de la part de l'Abonné par tout moyen écrit permettant d'accuser réception (par courriel avec AR adressé à [billetterie@stade-de-reims.com](mailto:billetterie@stade-de-reims.com) ou par lettre recommandée avec AR adressée à SA Stade de Reims – Service Billetterie – 53, Route de la Neuville à Béthény (51450), avant le 31 mai de la Saison Sportive concernée.

Le Club appellera cette faculté à l'Abonné par l'envoi d'un courriel, au plus tôt trois (3) mois avant l'échéance de l'Abonnement concerné, soit le 1er avril de la Saison Sportive concernée et au plus tard un (1) mois avant l'échéance de

l'Abonnement concerné, soit le 31 mai de la Saison Sportive concernée, dans le respect des dispositions des articles L. 215-1 à 215-3 et L. 241- 3 du Code de la consommation.

### 4.4 - PROCEDURE D'ACHAT POUR UN DETENITEUR MINEUR DE MOINS DE 16 ANS

L'achat d'un Titre d'Accès pour un mineur de moins de 16 ans est subordonné à l'achat au même moment d'un Titre d'Accès par une personne majeure accompagnant dans la même tribune.

Lors de l'achat de son Titre d'Accès, le mineur de moins de 16 ans devra être accompagné d'un de ses représentants légaux qui l'autorisera à assister au(x) Match(s) concerné(s) et garantira qu'il sera accompagné et placé sous la responsabilité d'un adulte en possession d'un Titre d'accès valide dans la même tribune. D'une manière générale, le Club déconseille aux parents d'emmener au Stade des enfants de moins de cinq (5) ans

### 4.5 - PROCEDURE D'ACHAT D'UNE PERSONNE MORALE

Une personne morale peut acheter des Titres d'Accès, dans la limite des disponibilités, par l'intermédiaire de son représentant légal ou de toute personne dûment habilitée à cet effet. Pour ce faire, elle doit remplir et retourner au Club un bon de commande complété et signé, par courrier à l'adresse indiquée sur le bon de commande ou par courriel. Le bon de commande est disponible sur le Site Internet du Club (<https://billetterie.stade-de-reims.com/>), par téléphone (0 891 024 933 (0,25cts/min)) ou par courriel ([billetterie@stade-de-reims.com](mailto:billetterie@stade-de-reims.com)). L'achat est validé par la réception du bon de commande dûment complété et signé dans les délais indiqués sur ledit bon de commande et après paiement du prix. L'Acheteur déclare et garantit au Club que le signataire du bon de commande a tout pouvoir à l'effet d'engager la personne morale concernée aux termes des présentes. Par ailleurs, le Club pourra de manière discrétionnaire considérer la commande comme nulle en cas de non-paiement par l'Acheteur de tout ou partie des montants devant être réglés au titre de l'achat du/des Titres d'Accès concernés.

### 4.7 - MOYENS ET MODALITES DE PAIEMENT

Le prix des Billets et Abonnements est payable uniquement en euros. Les moyens de paiement autorisés sont :

- Sur le Site Internet : Les cartes acceptées pour le paiement d'une commande en ligne sont les cartes des réseaux suivants : Cartes Bleues, Visa et Eurocard Mastercard. Dans le cadre de l'Abonnement, le paiement s'effectue par mandat de prélèvement SEPA dont l'échelonnement du paiement se fera en plusieurs mensualités selon les conditions prévues au moment de l'achat. Si la date de prélèvement prévue est un dimanche ou un jour férié, le prélèvement sera effectué le jour ouvrable suivant. L'Acheteur sera alors prélevé en une, trois ou dix mensualités (ajustable en fonction des conditions sanitaires). L'option en dix mensualités est soumise à des frais s'élevant à 4,62% du prix de l'Abonnement et disponible uniquement par courriel ou au guichet. En cas de paiement par prélèvement, l'Abonné s'engage à ce que son compte bancaire dispose de la provision suffisante pour honorer chaque prélèvement et à maintenir son autorisation de prélèvement jusqu'à la dernière mensualité à honorer. Il est également expressément convenu qu'en cas de rejet d'un prélèvement, l'Acheteur et/ou le Détenteur de l'Abonnement concerné se verra refuser l'accès au Stade. En outre, l'Acheteur de l'Abonnement concerné aura la possibilité de régulariser sa situation soit directement en ligne (suite à l'envoi d'un courriel par le Club l'informant du rejet du prélèvement) soit en se rendant aux guichets du Stade les jours de match. Il est enfin précisé que dans l'hypothèse où l'Acheteur de l'Abonnement concerné ne régulariserait pas sa situation, son Abonnement sera automatiquement annulé par le Club au bout du troisième (3ème) match suivant la date de rejet du prélèvement non régularisé. Le Site Internet du Club bénéficie d'un système de paiement sécurisé intégrant la norme sécurité SSL. Les données bancaires sont confidentielles, cryptées et transmises à un serveur bancaire en charge du traitement et du contrôle, sans qu'aucun intermédiaire ne puisse avoir accès à ces informations. Pour tout paiement par carte bancaire à distance, le certificat électronique délivré par le gestionnaire de télépaiement vaudra preuve du montant et de la date de la transaction, conformément aux dispositions des articles 1316 et suivants du Code civil.

- A la Billetterie du Club et en Boutique : les moyens de paiement acceptés sont précisés au moment de l'achat.

- Auprès des Revendeurs officiels du Club : les moyens de paiement acceptés sont précisés par ces derniers.

Le Stade de Reims se réserve le droit d'autoriser d'autres moyens de paiement en cours de saison.

### 4.9 MODALITES D'OBTENTION DES TITRES D'ACCES ACHETES A DISTANCE

Les modalités d'obtention des Titres d'accès achetés à distance soumises au choix de l'Acheteur selon la nature du Titre d'accès (Billet, Abonnement) sont les suivantes :

- Retrait à la Billetterie du Club : L'Acheteur peut retirer le ou les Titres d'Accès (Billet thermique) à la Billetterie du Club située 33 Chaussée Bocquaine à Reims (51100).

- En téléchargement : Les m-Billets ou les QR Codes doivent être téléchargés par l'Acheteur via son compte personnel créé pour les besoins de son achat de Billets et, le cas échéant, transférés au Détenteur conformément à la procédure décrite à l'article 4.11 ci-après. Ils doivent être téléchargés par le Détenteur par ses propres moyens.

En choisissant le e-Billet comme mode d'obtention d'un Titre d'Accès, l'Acheteur recevra son Titre d'Accès par courriel sur une adresse qu'il aura fourni au Club. Le e-Billet nécessite la possession d'une adresse courriel valide. Les e-Billets doivent être téléchargés et peuvent également être imprimés en portrait sur du papier A4 blanc et vierge, sans modification de la taille d'impression, avec une imprimante à jet d'encre ou laser. Aucun autre support n'est valable. Il est fortement recommandé d'imprimer l'e-Billet. Le cas échéant, le Détenteur devra veiller à ce que l'impression soit la plus nette possible. En cas de mauvaise qualité d'impression, il est recommandé d'imprimer l'e-Billet avec une autre imprimante. Le Club décline toute responsabilité pour les anomalies survenant lors de l'impression des e-Billets.

Le QR Code doit être téléchargé par le Détenteur sur un mobile via l'application mobile dédiée dont le téléchargement est accessible sur le Play Store et l'Apple

Store. Le Détenteur doit s'assurer que la batterie de son mobile est suffisamment chargée pour permettre l'affichage de son QR Code à l'entrée du Stade et de son bloc d'accès en tribune pour la durée totale de la rencontre.

### 4.11 CONDITIONS D'UTILISATION DES E-BILLETS, M-BILLETS ET QR CODES

Pour accéder au Stade, le Détenteur d'un e-Billet, d'un m-Billet ou d'un QR Code doit se munir :

- du e-Billet imprimé ou téléchargé, du m-billet téléchargé ou du QR Code téléchargé

Le e-Billet, le m-Billet ou le QR Code est scanné à l'entrée du Stade. A l'intérieur du Stade, le Détenteur dudit Titre d'Accès devra le conserver en toutes circonstances.

Chaque e-Billet, m-Billet ou QR Code est unique. Un seul exemplaire dudit Titre d'Accès permet d'accéder au Stade. Si un second identique est présenté au contrôle d'accès du Stade, le Détenteur de cet exemplaire ne pourra pas pénétrer dans le Stade. L'Acheteur est donc responsable de celui-ci. Les photos, photocopies et imitations de m-Billets ou de QR Codes ne seront pas acceptées. Lors des contrôles à l'entrée du Stade, un justificatif d'identité pourra être demandé pour identifier l'Acheteur du Titre d'Accès.

### 4.12 - TRANSFERT DE PROPRIETE

Les Titres d'Accès demeurent la propriété du Club jusqu'à l'encaissement complet et définitif du prix, y compris pour les personnes ayant choisi le moyen de paiement par prélèvements.

### 5.3 - FACULTE DE CESSION DES DROITS D'ACCES D'UN ABONNEMENT A TITRE GRATUIT

Aucun Abonnement ne peut être cédé intégralement, à titre gratuit ou onéreux. Les droits d'accès composant l'Abonnement peuvent être cédés individuellement par l'Abonné dans les conditions définies ci-après.

L'Abonné peut céder à une personne physique, à titre gratuit, un droit d'accès à un Match compris dans son Abonnement étant rappelé que :

- Conformément à l'article 4.12, le Détenteur ne peut être une personne faisant l'objet d'une mesure administrative, judiciaire ou commerciale d'interdiction de Stade ou étant en situation d'impayé.

- Conformément à l'article 2.2, l'Acheteur se porte garant du respect par le Détenteur des présentes CGV.

- Si l'Acheteur a bénéficié d'un tarif réduit, le Détenteur doit également être éligible à l'application de ce tarif pour pouvoir pénétrer dans le Stade avec le Billet. L'Abonné s'engage à connaître l'identité du Détenteur et à la communiquer au Club à première demande. Aucun Abonné ne peut céder à une personne physique, à titre onéreux, un droit d'accès à un Match compris dans son Abonnement.

### 7.4 ANNULATION / REPORT / HUIS CLOS

En cas de report du match, que le coup d'envoi ait été donné ou non, le Titre d'Accès reste valable pour le Match concerné à la date à laquelle il est reprogrammé et ne pourra faire l'objet d'aucun échange, ni remboursement total ou partiel. Si le Match auquel le Titre d'Accès donne accès est annulé ou, en cas de commencement d'exécution, est définitivement arrêté en cours et n'est pas remis à jouer, le Club décide de sa seule discrétion et sans obligation de sa part, des modalités éventuelles de compensation. Le Club informera par tout moyen à sa disposition (par voie de presse, Internet ou autre support de communication) desdites modalités.

Il en est de même si le Titre d'Accès ne permet plus à son Détenteur d'accéder au Stade en cas de suspension de terrain ou de Match à huis clos total ou partiel prononcé par une instance disciplinaire ou en cas de prononcé d'un arrêté préfectoral ou ministériel, d'un décret, d'une loi ou d'une ordonnance restreignant la liberté d'aller et venir du Détenteur (par exemple : état d'urgence sanitaire). Plus généralement, le Club ne pourra être tenu individuellement ou collectivement pour responsable d'éventuels reports, modification ou annulation d'un Match pour quelque raison que ce soit, ou encore de la non-exécution des prestations relatives aux Titres d'Accès pour une raison indépendante de sa volonté. Dans le cas où le Match serait joué dans tout autre stade que celui prévu à l'origine et nonobstant les éventuelles adaptations qui seraient rendues nécessaires pour leur organisation dans cet autre lieu, cela serait sans incidence sur la relation contractuelle découlant de l'achat d'un Titre d'Accès dont les obligations afférentes perdureraient normalement, l'Acheteur et/ou le Détenteur renonçant à toutes réclamations à ce titre. Le Club ne procède en aucun cas aux remboursements de frais annexes éventuellement engagés par le Détenteur du Titre d'Accès pour se rendre au Match, tels que le transport, l'hôtel, les frais postaux, etc.

### 7.2 PERTE, VOL OU DESTRUCTION DU TITRE D'ACCES

En cas de perte ou de vol de l'Abonnement, l'Abonné préviendra, dans les plus brefs délais, le Club par téléphone ou via le Site Internet de la Billetterie du Club et fournira, à titre de preuve de la perte ou du vol, une copie de la déclaration de perte ou de vol auprès des autorités compétentes pour se voir éditer un duplicata. Concernant le Chéquier de Billets original a déjà été utilisée un jour de Match, le duplicata ne sera valable qu'à compter du Match suivant. L'édition d'un duplicata rend l'Abonnement et le chéquier de Billet original invalide. Dans l'attente de la réédition de son Abonnement ou de son chéquier de Billets, l'Abonné ne pourra pas accéder au Stade.

### 7.5 PLACEMENT

Les règlements de certaines compétitions, les exigences de l'organisateur ou de l'exploitant du Stade, la nécessité de garantir la sécurité des spectateurs, le respect des mesures sanitaires en vigueur ou la survenance d'un cas de force majeure peuvent exceptionnellement conduire le Club à proposer à un Détenteur d'occuper momentanément une place de qualité au moins comparable à celle de la place indiquée sur son Titre d'accès, sans pour autant que la responsabilité du Club ne puisse être engagée.

Dans une telle hypothèse le Club s'engage à fournir, au spectateur concerné par cette modification, un emplacement dans une catégorie au moins équivalente à celle auquel le Titre d'Accès initial donnait droit.

Si le spectateur devait être déplacé dans une catégorie inférieure à celle que prévoyait son Titre d'accès initial, le Club s'engage à rembourser la différence entre le Titre initial et le nouveau Titre d'accès. N.B. : De la même façon le club fixe lui-même les délais de réclamation.

Cette disposition s'applique également dans l'hypothèse où le Match se déroule pour quelque raison que ce soit dans un autre Stade que celui indiqué au moment de l'achat.